



AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2730-2019-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET RÉSUMÉ

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2730-2019-1.

Le conseil municipal a adopté, par résolution à sa séance du 21 mai 2019, le projet de Règlement 2730-2019-1 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les affectations et le PPU dans le secteur de la rue des Pins.

RÉSUMÉ

En résumé, ce règlement vise à :

- permettre l'hébergement touristique dans le secteur de la rue Saint-Patrice Ouest;
- sur le plan des grandes affectations, remplacer l'aire publique par une aire commerciale à caractère local pour le terrain de l'ancienne église St-Luke.

CONSULTATION

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le mardi 11 juin 2019 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que l'assemblée publique de consultation sera précédée de la présentation du projet de conversion de l'Église Saint-Luke par le promoteur de ce projet, à compter de **18 h 30**, dans la salle du conseil, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la Mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 22 mai 2019.


M^{re} Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe